Département de la Manche
Arrondissement de Saint-Lô
Syndicat mixte du Point Fort
Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY

POINT FORT ENVIRONNEMENT

Extrait du Registre des Délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit décembre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 1er décembre 2023

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : **CA Saint-Lô Agglo** : M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, Mme Sylvie LEBLOND, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Virginie METRAL, M. Valentin GOETHALS, M. Claude JAVALET	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Michel LHULLIER, M. Jean LE BEHOT, M. Charly VARIN, M. Nicolas GUILLAUME	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES		
CC Baie du Cotentin : Mme Chantal LELAVECHEF, Mme Marie-Agnès HEROUT, M. Michel LEBLANC	X	X
Pouvoirs : M. Antoine AUBRY a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) ; M. Philippe BRIARD a donné pouvoir à M. Laurent PIEN (Saint-Lô Agglo) ; M. Jérôme VIRLOUVET a donné pouvoir à M. Jean-Yves LETESSIER (Saint-Lô Agglo) ; Mme Evelyne MASSICOT a donné pouvoir à M. Patrick SIMON (Saint-Lô Agglo) ; M. Pascal RENOUF a donné pouvoir à M. Charly VARIN (Villedieu Intercom) ; Mme Aurélie GIGAN a donné pouvoir à Mme Corinne CLEMENT (CC Coutances Mer et Bocage)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT, Mme Céline LAUTOUR (CC Baie du Cotentin) ; Mme Nicole GODARD, M. Denis LECLUZE, M. Loïc RENIMEL, Mme Lydie BROTIN (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Damien PILLON, M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche) ; M. Samuel PACEY (CC Villedieu Intercom)		
Nb de délégués en exercice : 38	**32**	
Nb de délégués titulaires présents : 22	**19**	
Nb de délégués suppléants présents : 0		
Nb de pouvoirs : 6	**5**	
Nb de votants : 28	**24**	

M. Hubert GUILLOTTE a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2023-69 : COMPETENCE DECHETERIES - Tarifs d'accès aux déchèteries pour les professionnels au 1er janvier 2024

Vu la délibération du 24 mars 2006 précisant qu'une actualisation annuelle des tarifs des déchèteries serait votée,

Considérant l'évolution des coûts de collecte et de traitement des apports en déchèterie,

Considérant l'augmentation de la TGAP applicable aux encombrants,

Le Président propose d'appliquer aux professionnels les prix en euros TTC tels que précisés dans le tableau ci-dessous.

Pour tous les apports de <u>VEGETAUX, GRAVATS, ENCOMBRANTS et BOIS</u> : sont considérés comme « professionnels », les artisans, les commerçants, les entreprises, les agriculteurs, les administrations, les écoles, les collèges, les lycées, les associations, les IME, les instituts thérapeutiques, les autoentrepreneurs, les Chèque Emploi Service Universel.

Pour les apports de <u>DECHETS DANGEREUX (prix en €/kg)</u> : sont considérés comme « professionnels », les artisans, les commerçants, les entreprises, les agriculteurs, les administrations, les écoles, les collèges, les lycées, les associations, les IME, les instituts thérapeutiques, les autoentrepreneurs, ainsi que les collectivités adhérentes, les Chèque Emploi Service Universel.

Seuls les apports supérieurs à 8€ TTC par mois seront facturés. En dessous de ce seuil, le syndicat n'éditera pas de facture.

DECHETS ACCEPTES	**Prix actuels**	**Proposition à partir du 1er janvier 2024**	**Evolution**
CARTONS (vides et pliés)	Gratuit	Gratuit	
FERRAILLE	Gratuit	Gratuit	
MOBILIER	Gratuit	Gratuit	
Tubes néons, AMPOULES	Gratuit	Gratuit	
Piles	Gratuit	Gratuit	
BATTERIES	Gratuit	Gratuit	
HUILE DE VIDANGE	Gratuit	Gratuit	
CARTOUCHES d'ENCRE	Gratuit	Gratuit	
RADIOGRAPHIES MEDICALES (sans enveloppes ni papier)	Gratuit	Gratuit	
TEXTILE (uniquement en sac fermé)	Gratuit	Gratuit	
DECHETS ELECTRIQUES et ELECTRONIQUES	Gratuit	Gratuit	
BRANCHAGES	77 € TTC / t	95 € TTC / t	+18 €/t
PELOUSE	77 € TTC / t	95 € TTC / t	+18 €/t
GRAVATS (sans ferraille ni robinetterie)	58 € TTC / t	70 € TTC / t	+12 €/t
ENCOMBRANTS	204 € TTC / t	250 € TTC / t	+46 €/t
BOIS (palettes, cageots, bois brut)	109 € TTC / t	125 € TTC / t	+16 €/t
PLATRE	204 € TTC / t	211 € TTC / t	+7 €/t

DECHETS DANGEREUX SPECIFIQUES	Prix actuels	Proposition à partir du 1er janvier 2024	Evolution
Acides	2,30 € TTC /kg	2,40 € TTC /kg	+0,10 €/kg
Bases	2,30 € TTC /kg	2,40 € TTC /kg	+0,10 €/kg
Solvants liquides	2,30 € TTC /kg	2,40 € TTC /kg	+0,10 €/kg
Produits pâteux solides	2,30 € TTC /kg	2,40 € TTC /kg	+0,10 €/kg
Médicaments	2,30 € TTC /kg	2,40 € TTC /kg	+0,10 €/kg
Huiles DE FRITURE	2,30 € TTC /kg	2,40 € TTC /kg	+0,10 €/kg
FILTRES A HUILE et CARBURANT	2,30 € TTC /kg	2,40 € TTC /kg	+0,10 €/kg
Phytosanitaires	4,40 € TTC/kg	4,60 € TTC/kg	+0,20 €/kg
Bombes aérosols	4,40 € TTC/kg	4,60 € TTC/kg	+0,20 €/kg
Produits comburants	7,18 € TTC/kg	7,50 € TTC/kg	+0,32 €/kg
Produits particuliers très réactifs	7,18 € TTC/kg	7,50 € TTC/kg	+0,32 €/kg
Extincteur	7,18 € TTC/kg	7,50 € TTC/kg	+0,32 €/kg
Piquants tranchants	0,90 € TTC/litre	0,95 € TTC/litre	+0,05 €/kg

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical approuve ces nouveaux tarifs pour les déchets professionnels sur le réseau des déchèteries du syndicat mixte du Point Fort à compter du 1er janvier 2024.

Ainsi délibéré en séance,
Le 8 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Hubert GUILLOTTE

Le Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : 15 DEC. 2023

Mis en ligne le : 15 DEC. 2023